

CCAS DE BEAUSSAULT

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2024

Le président ouvre la séance à 19h05. Trois membres sont absents, excusés : Lydie Dolbec donne pouvoir à Lionel Legrand, Françoise Fournot donne pouvoir à Laurent Fournier et Laurent Auvray donne pouvoir à Philippe Stragier. Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND
Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Lionel Legrand est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 17 juin 2024.

Le procès-verbal de la précédente séance (17/06/2024) est approuvé à l'unanimité

2. Mise à jour liste des bénéficiaires des colis (délibération 8/2024)

Après mise à jour l'effectif des bénéficiaires s'établit à 75 personnes et 51 foyers

3. Attribution et choix des colis (délibération 9/2024)

Après avoir pris connaissance des deux offres reçues, le Conseil retient la proposition de l'Épicerie de la Halle à Gaillefontaine à 30€ pour les 75 colis individuels et la proposition de la Maison Brun à 45€ pour les 51 foyers.

4. Point coupe de bois à Beaumont (avec les membres du Conseil Municipal)

. Suite à la réunion au bois avec les acquéreurs du 21/06 pour une mise au point sur l'abattage tout à quand même été compliqué cette année (limite de parcelle non respectée entre acquéreurs, bons morceaux mis en chute, branches non brûlées...), M. Le Président propose de ne pas faire de coupe de bois en 2025 vu que c'est de pire en pire pour le respect des règles du contrat.

Certains membres disent que c'est toujours les mêmes qui posent des problèmes et du coup tout le monde est « privé » de bois.

Par ailleurs il reste un arbre abattu qui n'est pas fini, il devait être fait le 28/09 et maintenant l'acquéreur ne veut plus le faire : il faudra trouver quelqu'un pour le finir pour ne pas qu'il pourrisse !

Pour en venir à bout de tous ces non respects, les membres du CCAS décident de ne pas faire de coupe de bois en 2025.

. M Le Président rappelle que du broyage doit de nouveau être fait dans le bois de Beaumont.

A propos de broyage, M. Legrand informe que le chemin en montant à droite (qui normalement n'existe pas) a été bien broyé par l'agent communal (3 passages) et que ce broyage n'a en aucun cas été demandé par l'Association de chasseurs.

. Il faut refaire tailler les plantations (voir avec lycée de Mesnières ou entreprise)

. Avant le broyage des souches et replantations, il faudra voir pour abattre les gros chênes etc... pour les vendre en bille puis en couplet (faire venir plusieurs entreprises pour chiffrer ces billes).

. Concernant la replantation de la zone polluée : Quand est-il des analyses de sol que devait faire le riverain en août/septembre ? M. Le Président n'a aucune nouvelle sur ce dossier.

5. Questions diverses

. Suite à la visite des maisons propriétés du CCAS :

- Un des locataires n'était pas présent à la visite et n'est toujours pas venu voir la mairie pour prendre une autre date de rendez-vous
- L'autre locataire était bien présent, la maison est bien entretenue

. Un point est fait sur les loyers, il y a toujours du retard. Des mesures seront prises au printemps après la trêve hivernale.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00

PV arrêté à la séance du 24/01/2025

Le Président,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Lionel LEGRAND